

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le lundi 19 juillet 2010 à 20 heures 30 en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 13 juillet 2010.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation des procès-verbaux de la réunion des lundis 31 mai et 14 juin 2010.
- Appel d'offres école.
- Convention de rétrocession VRD et espaces associés, projet Touraine Logement impasse des Chevallerais.
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurance.
- Modification budgétaire n° 4, budget principal 2010.
- Modification des statuts du syndicat du collège du Parc à Neuillé Pont Pierre.
- Sport anime 37.
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 19 JUILLET 2010

A 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le 19 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Rué, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

M. Motard, 3^{ème} adjoint qui a donné procuration à M. Boullenger, maire.

M. Meichel, conseiller municipal qui a donné procuration Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe

Était absente :

Mme De Sousa, Conseillère municipale.

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

M. Hatwell prend part aux délibérations à 20 h 55, dès son arrivée en séance.

M. Galopin prend part aux délibérations à 21 h 20, dès son arrivée en séance.

Nomination du secrétaire de séance :

M. Biard, conseiller municipal est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 31 MAI et 14 JUIN 2010,

Le procès-verbal de la réunion du lundi 31 mai 2010 et le procès-verbal de la réunion du 14 juin 2010 sont adoptés à l'unanimité.

Une remarque du conseiller municipal M. Biard : lors d'un vote, il faudrait mentionner le motif des abstentions ou des contres quand il est clairement exprimé.

APPEL D'OFFRES ECOLE :

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le jeudi 1er juillet pour l'ouverture des plis. Nous avons eu des réponses pour tous les lots, l'examen des offres est en cours. Les entreprises les mieux placées seront reçues par l'architecte et la commission.

CONVENTION DE RETROCESSION VRD ET ESPACES ASSOCIES, PROJET TOURAINE LOGEMENT, IMPASSE DES CHEVALLERAI.

M. le Maire expose que dans le cadre du projet Touraine Logement E.S.H. Impasse des Chevallerais, construction de 6 logements locatifs individuels, 2 maisons en P.S.L.A. et 2 maisons en accession à la propriété, la réalisation de travaux de V.R.D. et espaces associés sont nécessaires. Ces travaux seront réalisés et financés par Touraine Logement ce qui nécessite la signature d'une convention signée entre la commune et Touraine Logement. Les travaux seront définis dans les plans et programme de travaux contenus dans le permis de construire.

Après examen du projet de convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par scrutin public :

- Votants : 12
- Pour : 12

- Autorise M. le Maire à signer avec Touraine Logement E.S.H. la convention de rétrocession.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS D'ASSURANCE.

Exposé des motifs :

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de prestation d'assurances permettrait par effet de seuil, de réaliser des économies importantes.

En conséquences, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Commission d'appel d'offres sera celle de la commune de Pernay.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Charentilly au groupement de commande,
 - d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurance, annexée à la présente délibération,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents,
 - d'accepter que la commune de Pernay soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.
-
- Votants : 12
 - Pour : 12

MODIFICATION BUDGETAIRE N° 4, BUDGET PRINCIPAL 2010.

M. le Maire rappelle que le budget principal de l'exercice 2010 a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 15 mars 2010.

L'état qui retrace le remboursement de la dette de l'exercice 2010 indique que les intérêts s'élèvent à 13 915,96 € et que le capital s'élève à 32 180,44 €

Or, les inscriptions figurant dans le document sont de 13 950 € pour les intérêts et de 13 920 € pour le capital.

Il convient de procéder au réajustement nécessaire considérant que le crédit différentiel peut-être prélevé sur les dépenses imprévues qui sont aujourd'hui de 32 759 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

- Votants : 12
 - Pour : 12
-
- Décide des inscriptions suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses :
 - 022 dépenses imprévues : - 18 270 €
 - 023 virement à la section d'investissement : + 18 270 €

Section d'investissement :

- Dépenses :
 - 1641 remboursement des emprunts en capital : + 18 270 €
- Recettes :
 - 021 virement de la section de fonctionnement : + 18 270 €

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC A NEUILLE PONT PIERRE.

M. le Maire expose que par délibération du 22 juin 2010, le Comité syndical du collège du Parc a accepté l'adhésion de Pernay pour que le Syndicat assure le transport des élèves de cette commune. Le Conseil Général a donné son accord à cette évolution. Les membres du Syndicat passent ainsi de sept à huit communes ce qui entraîne la présente modification de statuts.

Conformément aux articles L.5211-18- L.5211-20- du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par scrutin public :

- Votants : 13
- Pour : 13

- Donne un avis favorable à la modification de statuts comme jointe en annexe.

ANIME 37.

Mme Bouin expose la création de cette nouvelle association.

A compter de la rentrée scolaire une participation de 5 € par activité du mercredi sera demandée aux familles (15 activités sont envisagées).

L'adhésion de la commune s'élève à 100 € pour l'année dont 50 € seront remboursés en fin d'année.

Un intervenant est prévu de 11 h 30 à 13 h 30.

Mme Dutertre s'interroge sur le fait que pendant ¾ h un seul intervenant sera présent dans la cour.

M. le Maire accepte néanmoins.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Pas de commissions municipales.

COMPTE-RENDUS DES EPCI.

Mme Bouin relate la séance du Conseil communautaire du 5 juillet 2010.

Culture – Jeunesse : exposé de Mme Cherreau.

SATESE : rapport de la réunion du 17 juin par M. Rué.

QUESTIONS DIVERSES.

Information sur la signature de deux marchés.

- Société Coulais : Etude géotechnique de la future station d'épuration pour 3 995 € HT en tranche ferme et 150 € HT en tranche conditionnelle.
- 3^{ème} Nature, M. Bodin géomètre : plan topographique et avant-projet d'aménagement de la rue de l'Espérance. Phase I et II 3 500 € HT, phase III 3,8 % du montant des travaux.

Inauguration du tennis couvert qui aura lieu le 11 septembre :

Programme présenté par Mme Bouin et M. Guyon :

- de 15 h à 16 h 30 inscription aux différentes activités sportives,
- 17 h inauguration, coupure du ruban suivi d'un cocktail, l'ensemble de la population est cordialement invitée.

PLU.

L'enquête publique se déroulera du lundi 20 septembre au mercredi 20 octobre 2010 inclus en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

M. Jean-Louis BERNARD, commissaire enquêteur, tiendra ses permanences :

- le lundi 20 septembre de 9 h à 12 h
- le vendredi 1^{er} octobre de 9 h à 12 h
- le mercredi 20 octobre de 14 h à 17 h

Feu d'artifice.

Il s'est bien passé à la satisfaction générale.

Sans autre question, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures.

La prochaine réunion est fixée au lundi 30 août 2010 à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. le Maire,

Mme Dutertre

M. Lehagre,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Rué,

Mme Cheruau,

M. Galopin,

M. Biard,

Mme Lamamy-Lacoste,

M. Savard,

M. Hatwell.